

RAPPORT N° 03/6-48  
au Conseil Municipal

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS  
(2 emplois contractuels d'Employé de Bibliothèque)**

Il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif du personnel de la Maison de la Communication.

Je vous propose à cet effet la création de 2 emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour une durée de 3 mois renouvelable 3 mois.

Les missions sont les suivantes :

- participer à la mise en place et au classement des collections ;
- assurer l'équipement et l'entretien matériel des collections ainsi que celui des rayonnages ;
- effectuer les tâches nécessaires à l'exécution du service et veiller à la sécurité des personnes ;
- accueillir le public.

Le recrutement se fera parmi les candidats de niveau V au minimum, avec une expérience professionnelle dans le domaine du livre appréciée.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 1 146,10 et 1 603,88 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat retenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 03/6-48**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mardi 16 décembre 2003**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**(2 emplois contractuels d'Employé de Bibliothèque)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-48 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création à l'effectif communal de 2 emplois contractuels d'Employé de Bibliothèque.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2003

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

